



Chantier participatif

de révision
de la
Charte des AMAP

Kit d'animation

Contact

04 81 91 60 51

charteamap@miramap.org

Préambule

Ce document a pour objectif de vous donner quelques précisions sur le déroulement de la deuxième étape du processus de révision de la charte des AMAP dont l'intitulé est « assises territoriales », et qui durera jusqu'à mai 2013. Cette étape permet aux réseaux d'AMAP, formels et informels, départementaux et régionaux, ou encore aux AMAP isolées c'est-à-dire sans réseau, de mener une réflexion autour de la charte des AMAP, afin de faire remonter des propositions de modification de la charte au niveau interrégional.

Ce document met en exergue quelques questionnements qui, nous l'espérons, pourrons vous accompagner dans vos débats. L'ensemble des questions est repris dans un document en pièce jointe que vous nous retournerez fin mai 2013 au plus tard. Bien entendu, nous ne prétendons pas être exhaustifs, et vous pouvez rajouter les questions qui vous semblent pertinentes.

Réflexions sur la méthode des débats

La forme générale des débats

La charte est un document de référence, comprenant les piliers fondamentaux de l'AMAP. Elle doit permettre de définir le lien direct entre paysans et consommateurs dans le cadre d'une AMAP. Elle fixe ainsi le cadre éthique des AMAP, tout en permettant aux AMAP d'innover et d'expérimenter dans ce cadre.

C'est pourquoi la charte commune à toutes et à tous est complétée par les statuts intérieurs propres à chaque AMAP, ainsi qu'à chaque réseau, dans lesquels sont définis ses propres modes d'organisation, ses activités et sa gouvernance.

Pour réécrire une charte ensemble, il nous faut prendre en compte le fait que cette charte doit être inclusive, afin de rester un document de référence pour toutes les AMAP. Nous devons donc trouver un juste équilibre entre le fonctionnement de nos AMAP respectives, et les valeurs de base essentielles et fondatrices, à respecter par tous. Il ne s'agit donc pas que chaque AMAP veuille calquer son propre fonctionnement à toutes les AMAP de France, mais bien de faire ressortir ce qui nous unit !

Pour que le débat soit constructif, nous vous proposons quelques questions, assez larges, dans le chapitre suivant (toutes ces questions sont reprises dans le document en pièce jointe, à remplir et à renvoyer au MIRAMAP pour mai 2013). Il nous paraît en effet essentiel que les débats en régions remontent selon un même format, afin que la rédaction de la nouvelle charte soit facilitée et puisse être démocratique. Bien entendu, si vous voulez débattre d'un point qui n'a pas été abordé dans ces questions, vous pouvez rajouter des éléments dans le questionnaire joint. De même, vous n'êtes pas obligés de répondre à toutes les questions.

D'autre part, toute proposition devra être argumentée et dans la mesure du possible, synthétique, pour pouvoir se comprendre mutuellement et avancer de manière efficiente et respectueuse. Nous pensons qu'il est intéressant de s'appuyer sur vos expériences, afin que chacun puisse par la suite connaître le contexte qui vous a amené à faire telle ou telle proposition.

L'échelle des débats

Selon notre analyse, il nous paraît essentiel de percevoir qu'il y a deux niveaux d'actions et de réflexions sur cette étape du processus de révision de la charte.

◆ Au niveau de l'AMAP

Le premier objectif au sein de l'AMAP, n'est pas forcément de faire des propositions de fond directement sur la charte, mais bien de faire ou refaire connaître la charte des AMAP auprès de tous les adhérents en AMAP. En effet, de manière générale, et ce dans quasiment toutes les régions, au fil du temps de moins en moins d'adhérents connaissent la charte et/ou se l'ont réellement appropriée. Ainsi, afin de pérenniser le système AMAP, il nous paraît essentiel que les AMAP soient un vecteur d'information autour de la charte. Puis, il s'agit de discuter ensemble sur le cadre éthique des AMAP et ses enjeux, et ce, selon le contexte propre à chaque AMAP, mais aussi au mouvement dans son ensemble. S'il y a des propositions qui ressortent, ou du moins des réflexions sur la charte, il s'agit de les noter de manière claire et argumentée, pour ensuite pouvoir les discuter au sein d'une inter-AMAP, ou dans le cas des AMAP isolées, de faire remonter l'information directement au MIRAMAP par mail.

◆ Au niveau des réseaux

Il s'agit d'organiser des inter-AMAP, à l'échelle la plus pertinente/pratique selon le contexte de chaque région, département, territoire. Ce sont de ces réunions que devront émerger des propositions concrètes et argumentées sur ce qu'il faudrait modifier dans la charte de 2003.

Il est essentiel que ce travail soit fait **par les paysans et les consommateurs** en AMAP ensemble.

Nous aurions souhaité, dans un premier temps, fournir dans ce kit d'animation un « outillage » afin de mener à bien les débats. En effet, il ne s'agit pas seulement de juxtaposer les expressions de chacun-es, mais bien de construire collectivement une analyse et des propositions communes. Cependant, faire une liste d'outils ne semble pas pertinent dans le sens où le type d'animation dépend du contexte. Dès lors, nous sommes disponibles pour échanger avec vous autour des formes d'animation possibles sur vos ateliers charte, en AMAP ou en INTER AMAP.

N'hésitez pas à téléphoner à Marie, salariée du MIRAMAP, pour échanger autour de la construction de vos animations de manière participative et efficace ;
au 04 81 91 60 51, ou au 06 18 99 77 80.

Réflexions sur la forme et le fond de la Charte

La forme de la charte

◆ Pourquoi changer la forme ?

Bien souvent, les AMAP – et même les réseaux d'AMAP - communiquent sur les 18 points fondateurs des AMAP. Or ces 18 points fondateurs n'apparaissent qu'à la page 3 de la charte des AMAP, qui contient en réalité 7 pages (cf pièce jointe).

Ces 18 points ne représentent pas un résumé des piliers fondamentaux du concept AMAP, et ne peuvent donc, en aucun cas se substituer à la charte. Par exemple, dans ces 18 points fondateurs, il n'y a pas le paiement à l'avance qui est pourtant un des piliers du fonctionnement en AMAP (indiqué en page 6, au point 5 .7).

Nous constatons, pour l'avoir expérimenté dans nos AMAP, que cette charte de 7 pages est bien trop longue et bien souvent redondante pour être réellement lue et appropriée par les adhérents en AMAP. Lors de son écriture en 2003, il n'y avait aucun autre document, tels que les guides d'essaimage que les réseaux ont développés par la suite. Ainsi, il y a beaucoup de détails qui n'ont pas forcément lieu d'être dans une charte commune.

**L'objectif est donc de faire une charte plus synthétique,
mieux organisée, et plus dynamique.**

◆ Quelle forme pourrait avoir la nouvelle charte ?

Après discussions avec plusieurs amapien-nes et paysan-nes au sein des réseaux régionaux, nous proposons que :

- ⇒ la charte ne dépasse pas 3/4 pages
- ⇒ il y ait un préambule faisant part du contexte social, économique, environnemental et politique dans lequel sont nées et ont évolué les AMAP (malbouffe, hégémonie de la grande distribution, disparition chronique des fermes paysannes ...).
- ⇒ le côté « philosophie des AMAP » soit un peu plus développé pour expliciter le positionnement politique des AMAP.
- ⇒ les différents aspects des principes généraux et de fonctionnement de l'AMAP, classifiés pour apparaître par thème.

Que pensez-vous de la proposition de forme de la charte des AMAP ?

Êtes-vous d'accord ? Si non, quelles sont vos propositions ?

Les discussions de fond

◆ Questions sur le fond de la charte

En 2009, plusieurs régions ont réfléchi ensemble pour écrire le **socle commun** qui les rassemblerait au sein du MIRAMAP. Nous vous proposons de nous appuyer sur ce document pour les questions sur le fond de la charte. Nous vous conseillons donc de lire ce socle (en pièce jointe).

⇒ Préambule

Il nous semble intéressant de commencer la charte par un préambule, afin, non seulement de donner le ton de la charte, mais aussi revenir sur l'origine des AMAP.

Dans quels contextes se sont développées les AMAP/votre AMAP ?

⇒ Les visions politiques

Les AMAP ne traitent pas que d'une question agricole, mais bien d'une question de société, à savoir l'agriculture et l'alimentation.

Quels sont les enjeux et les objectifs des AMAP ?

⇒ **Le cadre éthique des AMAP**

Quelles sont les valeurs partagées par les AMAP ?

De quelle agriculture parle-t-on ?

Comment se traduisent ses valeurs en actes ?

Cette dernière question peut se décliner en plusieurs questions :

Comment fonctionne une AMAP ?

Quels sont les engagements du producteur ?

Quels sont les engagements du consomm'acteur ?

Quelles relations entre producteurs et consomm'acteurs ?

◆ **Questions autour de la charte de 2003**

Les questions ci-dessus ne portent pas directement sur la charte de 2003, car il paraissait intéressant de reposer « à plat » nos valeurs, notre cadre éthique. Cependant, il paraît aussi important de se pencher sur la charte de 2003, les pratiques des AMAP ayant évolué depuis. A titre d'exemple, le maraichage n'est plus la seule production en AMAP.

Dès lors, que voulez-vous modifier/ajouter/supprimer dans la charte des AMAP de 2003 ?

◆ **Autres questions autour de la charte**

Quel devrait-être le rôle de cette charte ?

Peut être cette question semble aller de soi pour certains d'entre vous, il nous semble intéressant de poser à plat nos arguments sur le pourquoi de cette charte. **En effet, le rôle que l'on donne à la charte déterminera le fond de cette charte.**

Comment mettre en œuvre collectivement le respect de l'éthique des AMAP ?

Nous pensons que nous ne pouvons éviter cette question, car il nous paraît aussi important de débattre autour de la charte que du respect de sa mise en application. De plus, cela rentre en résonance avec plusieurs réseaux qui se posent la question de comment accompagner le respect de l'éthique des AMAP sur leur territoire. Ainsi, selon nous, il faut penser la charte de manière très étroite avec les modalités du respect de son application.

Il ne s'agit pas de faire le « gendarme » pour que chaque AMAP respecte à la lettre la charte. Il s'agit de réfléchir à notre responsabilité commune, à savoir comment pérenniser le système des AMAP.

Rappel des pièces jointes :

- ⇒ le questionnaire à remplir et à renvoyer au MIRAMAP le 31 mai 2013 au plus tard
- ⇒ la charte des AMAP de 2003
- ⇒ le socle commun du MIRAMAP
- ⇒ le document méthodologique du chantier de révision de la charte (envoyé en novembre 2012)
- ⇒ la note du travail d'Alliance Provence sur les aspects juridiques, provenant de leur travail de révision de la charte entamé en 2011.